



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Soutien à la médecine thermique libérale en période de crise sanitaire

Question écrite n° 33414

Texte de la question

Mme Hélène Zannier interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur le soutien de l'État à la médecine thermique libérale en période de crise sanitaire. L'épidémie de la covid-19 a eu des conséquences économiques majeures sur le secteur du thermalisme. Durant le confinement, les stations ont dû fermer leurs portes. Puis, depuis la réouverture, en raison des mesures de distanciation, une baisse d'activité de 50 % en moyenne est constatée. Malgré ces chiffres alarmants, aucune aide n'a été prévue pour les médecins libéraux exerçant une activité de médecine thermique à plein temps. Aujourd'hui, ces professionnels subissent une chute de leurs bénéfices non commerciaux (BNC) inquiétante. Parallèlement, les services fiscaux poursuivent les prélèvements auprès de ces professionnels tout en ne restituant pas le trop-plein versé avant l'été 2021, ce qui représente une situation insoutenable pour les médecins thermaux libéraux. Il est également nécessaire de rappeler l'importance des stations thermales dans l'accès aux soins des patients. Certaines stations thermales, à l'image de celle d'Amnéville en Moselle, accueillent majoritairement une population aux revenus modestes qui ne pourrait pas se permettre de payer un hébergement pour une cure loin de son domicile. La fin de la médecine libérale thermique serait ainsi synonyme de la fin de cette offre de santé de proximité. Ainsi, elle lui demande comment il entend aider les stations thermales et les professionnels de santé, et plus particulièrement les médecins thermaux libéraux, qui souffrent financièrement et économiquement de la crise.

Données clés

Auteur : [Mme Hélène Zannier](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33414

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 octobre 2020](#), page 7427

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)